



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 juillet 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 Avril 1996

**Espace Niortais : ZAC Espace Niortais - lancement de la  
concertation : modalités et objectifs**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,  
M. Gilles FRAPPIER

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,  
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,  
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY,  
Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU,  
M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU,  
M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU,  
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS,  
M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI,  
Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine  
REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD

**Excusés :**

Mme Marie-Cécile MORISOT

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Ouverte au public du 19 au 29 juin 1996, la nouvelle exposition sur l'Espace Niortais a permis à nos concitoyens de découvrir l'ensemble des équipements et aménagements envisagés dans le quartier, leur coût et les conditions de leur réalisation.

Le garage souterrain, l'Hôtel Administratif Municipal, le Centre d'Animation Jeunesse Information, la Maison pour l'Emploi, la réhabilitation et la construction de logements et de commerces, l'aménagement d'espaces publics, ont été ainsi reconnus par les niortais comme une contribution significative à la dynamisation du quartier et du centre ville, à la qualité des services publics ainsi qu'à l'économie locale.

Le dossier de réalisation de l'Espace Niortais va maintenant entrer dans sa phase opérationnelle.

La procédure d'aménagement qui semble la plus adaptée est la création d'une Zone d'Aménagement Concertée car les dispositions du POS en vigueur actuellement ne sont pas faites pour des opérations de cette importance en centre ville. En effet les prescriptions s'attachent plutôt au petit parcellaire, à la conservation des coeurs d'ilôts et à la continuité des hauteurs de bâti.

De plus, cette démarche a pour avantage une grande information du public qui se traduit par une large concertation, conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code de l'Urbanisme.

C'est d'ailleurs, l'objet de cette délibération puisque la première phase de la procédure ZAC est, conformément à l'article L 300.2 du Code de l'Urbanisme, le lancement de cette concertation en définissant les objectifs visés et les modalités.

Ces objectifs sont d'ordre économiques et sociaux par la création d'équipements publics tels que le Centre d'Animation Jeunesse, la Maison pour l'Emploi, l'Hôtel Administratif, et l'aménagement d'une zone d'activités commerciales et d'habitat et d'un garage souterrain. L'aspect environnemental sera également privilégié dans le respect du bâti existant et de sa mise en valeur.

Je vous propose que cette concertation se tienne pendant 15 jours début septembre à partir d'une exposition du projet, avec la mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les avis et remarques de la population, suivie de la réunion du comité consultatif pour les projets d'urbanisme.

Ces dispositions seront accompagnées de mesures de publicité par voie de presse et d'affichage.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter les objectifs de création de la ZAC Espace Niortais
- retenir les modalités de concertation préalable exposées ci-dessus
- autoriser le Maire à déposer les permis de démolir, de construire et autres documents relevant de l'urbanisme règlementaire nécessités par la mise en oeuvre de cette opération.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)